



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Montpellier, le 20 décembre 2024

DDTM HERAULT
Bâtiment Ozone
Service Territoire et Urbanisme
181 Place Ernest Granier CS 60556
34064 Montpellier Cedex 2
A l'attention de Corinne Roux-Laget

Affaire suivie par :
Faten CHOUIKHA, Sophie LOUBENS
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Réf: A24 00128D

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole – Dossier PLUi Climat arrêté - Avis de l'UDAP

Monsieur le Maire Président,

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, nous vous faisons parvenir l'avis de l'UDAP sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pré-arrêté par délibération du conseil de métropole du 25 janvier 2015, révisé par délibération du conseil de métropole du 25 janvier 2022, et notifié à l'UDAP le 15 novembre 2024.

Le projet arrêté appelle de notre part une série d'observations qu'il conviendra de prendre en compte concernant notamment l'approche patrimoniale, les OAP, le zonage et le règlement.

Prise en compte du patrimoine :

- Le PADD a été complété par le paragraphe 1.5.2 " *préserver et valoriser les éléments patrimoniaux, aux fondements des identités locales*". La démarche d'identifier le patrimoine vernaculaire en complément des éléments protégés au titre des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement est tout à fait louable au vu de la richesse patrimoniale du territoire.

Toutefois, il est regrettable que le PLUi ne présente aucun document ni cartographique, ni photographique de l'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager protégés et du patrimoine dit vernaculaire. Cette synthèse graphique permettrait, au-delà de son premier travail d'inventaire indispensable, de mesurer l'importance de la présence de ces patrimoines sur la Métropole et de leurs liens organiques avec le territoire pour "*permettre d'orienter et d'appuyer les futurs développements urbains, tant en réinvestissement qu'en extension*". Contrairement à ce qui est écrit dans l'article 1.5.2, toutes les typologies de patrimoine protégées ou non sont structurantes pour le document d'urbanisme, les premières constituent des servitudes d'utilité publiques et l'ensemble devrait être l'élément transversal du projet de territoire pour mettre en valeur les caractéristiques locales.

- Les approches paysagères des 5 secteurs constituent une base de diagnostic mais il n'est en rien indiqué la façon dont ces informations servent de supports à la construction du projet de PLUi.

- De la même façon, il n'existe aucune relation entre les zonages instaurés dans les cartographies de l'analyse typo morphologique et les planches graphiques règlementaires. Une dépendance directe entre l'analyse typo morphologique et sa traduction réglementaire montrerait la réelle prise en compte du contexte dans les documents cadres.
- Les études de ZPPAUP Vène et Mosson¹, débutées en 2002, menées à l'échelle territoriale, mettent en lumière les éléments patrimoniaux encore existants et listent les perspectives de protection et de mise en valeur du patrimoine intercommunal. Cette analyse fine, qui aborde les spécificités de chaque commune : évolution urbaine, éléments forts du patrimoine bâti, n'a pas été reprise dans le projet de PLUi.
- Il est également regrettable que le diagnostic du projet d'AVAP Assas/Boutonnet/Beaux-Arts sur la commune de Montpellier réalisé en 2015 n'est pas été repris dans le projet de PLUi.
- Au moment de la protection au titre des Monuments Historiques de l'Aqueduc Saint-Clément, la DRAC avait demandé un zonage spécifique associé à un règlement. La prise en compte de l'aqueduc Saint-Clément dans le projet de planification est absente. L'aqueduc se développe sur trois communes, dont deux situées sur la métropole, Montpellier et Montferrier sur Lez, sur plus de 17 km, son emprise nécessite une représentation dans les documents de planification. L'aqueduc n'est pas cartographié, son sol n'a pas de zonage spécifique et il ne fait pas l'objet ni d'une OAP ni d'un règlement associé.
- Il est à regretter qu'aucun repérage des éléments de paysage et de patrimoine ne soit fourni pour Villeneuve les Maguelone, alors que le PLU actuellement en vigueur classe comme patrimoine remarquable une grande partie du centre ancien.

En conclusion, la prise en compte du patrimoine architectural et paysager reste lacunaire.

Une synthèse des diagnostics patrimoniaux, architecturaux urbains et paysagers est attendu afin de servir de socle pour un projet urbain cohérent participant à l'amélioration du cadre de vie des métropolitains.

D'une manière générale, il est à déplorer l'absence d'OAP patrimoine sur le territoire dans son ensemble.

Les servitudes patrimoniales :

Bien que listées, aucun document graphique ne présente les servitudes d'utilité publiques (SUP) sur le territoire. La représentation graphique devra s'attacher à prendre en compte les effets des SUP suivantes :

AC1, AC2, AC4, les PDA, le SPR, les sites classés et inscrits.

Neuf procédures de création de Périmètre Délimité des Abords (PDA) sont bien avancées et méritent d'être finalisées à l'occasion du PLUi :

Le Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château des évêques, salon, porte et parc, monument historique sur la commune de Lavérune au sein de la métropole mérite d'être soumis à enquête publique, conformément à l'article L621-31 du code du patrimoine. Ce PDA a fait l'objet d'une délibération du conseil communal et communautaire. Cependant, ce périmètre n'a pas fait l'objet d'une enquête publique. Il serait opportun d'engager l'enquête publique conjointement avec celle du PLUi afin d'achever la procédure et créer le nouveau périmètre adapté au territoire et non pas défini par une limite seulement géométrique. Il sera ensuite finalisé par arrêté du préfet de région.

Huit projets de PDA partagés avec les communes et l'UDAP n'ont pas encore fait l'objet de délibération du conseil communal ou communautaire ; il s'agit :

- Commune de Baillargues, PDA de la chapelle Saint Antoine,
- Commune de Castelnau-le-Lez, PDA de l'église Saint Jean Baptiste,

¹ *Communes de la ZPPAUP Vène Mosson : Pignan, Lavérune, Saussan, Murviel les Montpellier, Saint Georges d'Orques, Coumonsec, Coumonterral*

- Commune de Castelnaud et Clapiers, PDA du cinéma Panrama,
- Commune de Montpellier, PDA du collège des Ecosais,
- Commune de Montpellier, PDA du château et parc de la Piscine,
- Commune de Montpellier, PDA de la lisière Est (château de Flaugergues / château de la Mogère / ancienne abbaye de Montaubérou),
- Commune de Montpellier, PDA des monuments historiques du centre ancien.
- Commune de Pignan, PDA du château des Baschy du Cayla et ensemble médiéval.

Il est regrettable de ne pas finaliser leur procédure, qui permettrait une meilleure lisibilité de l'action de l'UDAP sur le territoire, allègerait l'instruction des demandes d'autorisation sur des secteurs sans enjeux patrimoniaux. Une fois, ces projets ayant obtenu validation du conseil municipal et du conseil communautaire, une enquête publique conjointe pourrait être envisagée avec le PLUi.

Les OAP :

Nos observations sur les OAP en date du 4 juillet 2024 n'ont pas été prises en compte. Rien n'a été modifié et le règlement confirme les hauteurs projetées sans justification au regard du paysage et du patrimoine.

Commune	Nom du secteur OAP	Remarques règlement	Remarques zonage
Baillargues	Plan des taureaux	La visibilité et l'intégration de la nouvelle poche d'urbanisation devra prendre en considération les perspectives depuis la rue de l'ancien cimetière.	
Beaulieu			Il conviendra d'étendre la zone N (espace végétalisé) autour de la chapelle Notre-Dame de la Pitié protégée MH classé.
Clapiers	Castelet		Le site inscrit ne correspond pas à la zone N. L'allée d'arbres le long de l'avenue Georges Frêche est à protéger.
Lavérune		Les cartes ne mentionnent pas le projet de l'agriparc, projet structurant pour l'urbanisme futur.	
Montpellier	Croix Lavit Sud / Rue Carrièresasse	Terrain situé dans le PDA du château d'O. Il convient de justifier les R+5/R+6 projetés et de fournir l'analyse paysagère du terrain et le diagnostic des arbres à conserver.	Il conviendra de justifier les hauteurs prévues des bâtiments, notamment le R+6 sur la cartographie de la zone AU.

Montpellier	Grammont Sud	En limite des abords du château de Flaugergues et de l'ancienne abbaye de Montaubérou. Enjeux d'aménagement paysagers de l'avenue A. Einstein et Grammont, avec constitution d'une frange paysagère également côté A. Einstein. Articulation des différents réseaux (voiture, tramway, piétons...). Une étude paysagère fine autour de ces axes devrait être produite en amont du projet.	Zone AU prévue pour le centre d'exploitation et de maintenance (CEM) nécessaire à la stratégie de mobilités de la Métropole. Les hauteurs prévues en R+5 sur la cartographie de la zone AU devront être justifiées au regard du château de Flaugergues et de l'ancienne abbaye de Montaubérou.
Montpellier	Mas de campagne	Préserver les abords immédiats et les EBC du domaine de Malbosc. Dossier identifié comme un bâti dégradé sans toutefois d'éléments dans le dossier permettant sa justification.	Zone UB 2-1 actuellement sur la cartographie du PLUi. Hauteurs prévues R+6 à R+8 sur la cartographie du PLUi sans justification. Par conséquent, avis réservé de l'UDAP.
Montpellier	Lodève - Garrats	Enjeux d'importance, reconquête de l'écrin du MH. Retrouver une qualité urbaine, piétonne et paysagère de l'avenue de Lodève considérée comme une porte d'entrée du faubourg et l'entrée de ville. Secteur dans l'AVAP identifié comme « secteur portant atteinte aux qualités paysagères de l'aire d'étude. Difficulté dans l'articulation entre l'avenue des Garrats et l'avenue de Lodève ». Il convient de proposer une étude paysagère fine qui définira les espaces bâtis et non bâtis (forme urbaine, gabarit et épannelage). Le bâti R+4 n'est pas justifié. La bande paysagère envisagée apparaît très étroite au regard des enjeux de préservation du château de la piscine. Avis défavorable de l'UDAP.	Zone UB 2-1 actuellement sur la cartographie du PLUi. Hauteurs prévues R+4 sur la cartographie du PLUi sans analyse paysagère. Par conséquent, avis défavorable de l'UDAP.
Montpellier	Marconi	RAS	
Montpellier	Nina Simone	RAS	
Montpellier	République	RAS	

Montpellier	Rieucoulon	RAS	
Montpellier	Heidelberg		L'OAP Heidelberg prévoit en bordure naturelle côté Ouest de la zone AU des hauteurs d'immeubles en R+6 (côté berges de la Mosson). Ces gabarits seraient dommageables pour la lisière naturelle qui est à préserver. Avis réservé de l'UDAP.
Montpellier	Coteau	Création ZAC du coteau. Le projet consiste en la réalisation d'une continuité au sud-est du quartier Malbosc. Programme mixte 1000 logements, commerces de proximité, services et équipements. Il conviendra d'étudier finement les zonages AU au regard des EBC existants et du domaine du coteau présent. Ces derniers sont à préserver. La ZAC est à proximité immédiate du domaine de Lussac. EBC à conserver. Remarques : Conserver l'écrin végétal et naturel du domaine des coteaux.	Zone AU dans le PLU de Montpellier. Le principe d'aménagement de la zone de la ZAC ne prend pas en compte tous les EBC existants. Trois anciens domaines agricoles ou maisons des champs - Mas de la Boule ou Domaine de Lussac - Maison de campagne (propriété Bonnier de la Mosson - empiètement sur l'EBC de l'ancien mas des coteaux et surtout sur les anciennes terres du domaine de Lussac-Hauteur. La zone AU est découpée en R+5, R+4 et R+2. La ZAC est en bordure de zones N en lisières ouest et sud à préserver avec des projets d'immeubles de 20 mètres de hauteur.
Montpellier	Bouisses Grèzes	3 petites zones à urbaniser au sud-est de la vallée de la Mosson. Le principe d'aménagement est en partie en zones naturelles ou agricoles à préserver. Dominantes agricoles et naturelles à conserver.	Hauteur : Les trois zones AU sont en R+3+A - en compatibilité avec le PLU actuel de Montpellier- Remarques: les deux zones AU au nord et au sud de l'OAP devraient être maintenues en zone N car elles se trouvent en bordure directe côté Ouest avec la zone naturelle de la Mosson à préserver.
Murviel-lès-Montpellier			Zonage UD4-2 au sud du monument historique. Zone UC4-3 sur l'oppidum de Murviel les Montpellier, sol classé MH.
Pignan	Gendarmeries		Zonage de la cave coopérative en UD4-2 pour 12 m de hauteur y compris sur le parc protégé MH. Avis réservé de l'UDAP.

Prades-le-Lez			Etude hauteurs : secteur PDA en R+1 et secteur Nord Est en UD4-2 en R+2. Secteur UD4-2 pas assez spécifique. Ce dernier devra être accompagné d'une étude paysagère fine.
Saint-Drézéry	Fort Nauquette	Projet d'urbanisation, la coulée verte qui permet la jonction entre le tissu résidentiel et industriel (cave coopérative) est à préserver.	La parcelle 0069 devra être en zone N

Le zonage et les pièces graphiques :

Les zonages du PLUI ne prennent pas en compte les différents périmètres patrimoniaux.

A titre d'exemple, les espaces protégés tels que les périmètres délimités des abords sont situés dans les secteurs MR3 ou MR4. Les PDA approuvés en question sont ceux listés ci-dessous :

- PDA de l'Eglise de l'enclos Saint-François ;
- PDA de l'Eglise Sainte-Croix de Celleneuve ;
- PDA de la Façade de la Gare ;
- PDA de l'Eglise de Montels (ancienne) ;
- PDA du Bureau d'Octroi du Pont Juvénal (ancien) ;
- PDA de l'Eglise paroissiale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus ;
- PDA du Domaine du château de Bonnier de la Mosson ;
- PDA du Château Levat ;
- PDA du Mas de Bagnères ;
- PDA du Château d'O.

Le secteur 2 n'est pas réglementé alors qu'il concerne une partie Ouest du SPR Avenue de Lodève-Château de la Piscine.

Les zonages doivent être compatibles avec les périmètres patrimoniaux et les règlements des SPR. Les secteurs couverts par des SPR, PDA ou sites devront être identifiés comme secteurs à préserver 1.

Les monuments historiques, les PDA approuvés devront être localisés et identifiés sur le règlement graphique Pièce D "*aspect extérieur et patrimoine*".

Il conviendrait de justifier les évolutions apportées aux différents zonages des EBC de la pièce graphique C "*espaces perméables et emprise bâtie*".

Il serait également souhaitable de présenter les évolutions envisagées sur certains secteurs patrimoniaux au pourtour du cordon littoral et des étangs.

Enfin, l'absence de règle de hauteur sur certains zonages (UA, UD) mérite des explications ; par exemples pour le secteur UD4 à St Georges d'Orques, Juvignac, Pérols, St Drézéry, les secteurs UD4 et UA2 à Restinclières.

Le règlement :

Il est constaté une hétérogénéité de rédaction de l'article 9 entre chaque commune de la métropole.

Par exemple, des nuanciers pour les enduits dans les tissus patrimoniaux sont proposés pour les communes de Saint Jean de Védas, Fabrègues, Lavérune alors que pour Montpellier rien n'est précisé.

A contrario, des planches identiques précisant des dispositifs architecturaux particuliers sont présentes pour plusieurs communes, par exemple la planche des menuiseries et devantures est identique pour Saint Jean de Védas, Lavérune, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Pignan... Alors que ce point n'est pas précisé pour d'autres.

La rédaction de l'article 9 des différents zonages devra montrer la prise en compte des spécificités architecturales des bâtis à préserver et être harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Des dispositifs relatifs au patrimoine identifié mentionne leur possible démolition ; en effet, Il est fait mention de la possibilité de démolir des édifices remarquables dans 2 articles du règlement ci-dessous cités :

« Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'un élément patrimonial identifié comme devant être protégé doivent être précédés d'un permis de démolir »

« Le démontage en vue de la reconstruction à l'identique de ces immeubles ou parties d'immeuble pourra être autorisé ainsi que leur aménagement (surélévation, extension...) »

Ces deux dispositions devront être retirées.

Dispositifs relatifs à l'implantation des appareillages de production d'énergie renouvelable :

En premier lieu, les toitures traditionnelles de la métropole constituent une unité paysagère et patrimoniale à préserver. Aussi, il est regrettable de ne pas encourager dans le cadre du PLUi des dispositifs collectifs de type "centrales photovoltaïques villageoises" ; pourtant l'échelle territoriale de ce document d'urbanisme le permettrait. Ce type de démarche facilite d'une part la préservation des paysages de toiture de qualité et d'autre part le développement de ce type d'équipement dans des secteurs de moindre intérêt patrimonial, par exemple dans des secteurs de zones d'activité.

Le règlement des dispositifs relatifs à l'implantation des appareillages de production d'énergie renouvelable n'est pas clairement défini, ne permettant pas de maintenir un ensemble bâti et paysager homogène.

Il est proposé de reprendre l'écriture du paragraphe type concernant les appareillages de production d'énergie renouvelable dans les secteurs 1 :

"Les dispositifs de production d'énergie renouvelable ne doivent pas être visibles depuis le domaine public sauf en cas d'impossibilité technique dument justifié notamment au vu de l'orientation de la toiture. L'implantation de ces dispositifs en façade sur rue doit être impérativement évitée. Dans le cas d'une implantation en toiture, ils seront intégrés dans le plan de la toiture ou en surimposition en privilégiant une implantation regroupée en bandeau sur le bas de la toiture."

Cette disposition devra être modifiée : " les installations de panneaux photovoltaïques sur les versants de toiture donnant sur rue et sur ceux visibles depuis l'espace public ne doivent pas être autorisés.

Ces dispositions du règlement du secteur MR 1 (Montpellier) qui englobe un ensemble d'édifices remarquables, des monuments historiques en dehors du PSMV, les 3 SPR (AVAP de Gambette – Clémenceau - Figuerolles, Avenue de Lodève - château de la piscine, sud gare - méditerranée) et le périmètre délimité des Abords de Celleneuve sont à supprimer car incompatibles avec les règlements des 3 SPR-AVAP. Elles devront reprendre les règlements des 3 SPR-AVAP proposant des dispositions particulières en fonction de la typologie patrimoniale de l'édifice et de leur visibilité depuis l'espace public.

Dans les secteurs 2.3.4, l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable n'est pas non plus règlementée. Il est important de rappeler que la conciliation entre le développement du photovoltaïque et la préservation ou l'amélioration du cadre de vie requiert une vigilance fine.

La configuration des projets doit assumer une ambition qualitative afin de limiter les impacts sur l'architecture, les ensembles bâtis et le paysage. Ce principe s'applique à l'ensemble du territoire, que le projet soit situé ou non en espace protégé, ou que le contexte soit un centre ancien, un faubourg, un espace péri-urbain, un espace agricole, forestier ou naturel. Le règlement doit tenir compte de ces objectifs rappelés dans le « Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires à l'usage des services instructeurs et des porteurs de projets » élaboré par la direction générale des patrimoines et de l'architecture, en collaboration avec des représentants du ministère de la Transition énergétique, du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France et accessible sur :

[//www.culture.gouv.fr/Thematiqu/Monuments-Sites/Ressources/Les-guides-guides-techniques-fascicules-et-manuels/Guide-de-l-insertion-architecturale-et-paysagere-des-panneaux-solaires](http://www.culture.gouv.fr/Thematiqu/Monuments-Sites/Ressources/Les-guides-guides-techniques-fascicules-et-manuels/Guide-de-l-insertion-architecturale-et-paysagere-des-panneaux-solaires).

Dispositifs relatifs aux toitures plates ; il est proposé de recourir aux toitures plates et de ne pas généraliser ces dernières de manière uniforme en listant les possibilités par commune et par sous-secteur.

Dispositifs relatifs aux tropéziennes ; dans la majorité des règlements leur surface est limitée à 30% de la surface de toiture, mais leur visibilité depuis l'espace public n'est pas spécifiée. Ainsi, il convient de recourir à l'écriture de

la règle ci-après : " *tropéziennes et terrasses partielles peuvent être admises, à condition de n'être pas visibles depuis l'espace public et dans la limite de 30% maximum de la surface globale de la toiture. Elles seront implantées sur le versant côté cour.*"

La réglementation pour l'implantation de constructions neuves apparait très allégée (pas d'identification de sous-secteurs avec réglementation spécifique, bande de la règle des 16 m supprimée pour préserver les cœurs d'îlots ...)

Les diagnostics paysagers réalisés sur les différents secteurs n'aboutissent à aucune transcription réglementaire. Pour exemple, de quelle façon sont mentionnés les cônes de vue à préserver dans le règlement ? Quel devenir est souhaité par la Métropole concernant les paysages stables, en cours d'évolution et déstructurés ?

L'analyse typo morphologique nécessiterait d'avoir une traduction réglementaire directe. Une même typologie devrait avoir à se conformer à un même règlement : même réglementation pour tous les centres anciens, pour les faubourgs, pour les hameaux, ...

La particularité des constructions du type "des cabanes de Pérols" mériterait une réglementation spécifique. En effet, cet habitat, situé en partie en zone inondable et en site classé, doit rester précaire et vernaculaire afin que ses qualités paysagères, environnementales et patrimoniales soient respectées. Le zonage et le règlement associé ne peuvent être les mêmes que ceux d'une zone de lotissement pavillonnaire.

Avis de l'UDAP :

L'UDAP émet un avis réservé et attend les études complémentaires et la prise en compte des modifications souhaitées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de l'unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de l'Hérault,

Sophie LOUBENS



Pièces jointes en annexe :

Liste des Monuments historiques

Liste des sites patrimoniaux remarquables

Liste des sites classés

Liste des sites inscrits

Liste des périmètres délimités des abords approuvés

Liste des édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

Délibérations des PDA – Baillargues, Lavérune, Pignan

Liste des PDA en cours de procédure



Liste des Monuments historiques

BAILLARGUES

- lieu-dit Saint-Antoine

Eglise Saint-Antoine de la Cadoule (ancienne)

inscription le 13/02/1926 Eglise Saint-Antoine de la Cadoule (ancienne) : inscription par arrêté du 13 février 1926

- Village (Le)

Eglise paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basilisse

inscription le 28/06/1963 Eglise, à l'exclusion des chapelles latérales (cad. D 453) : inscription par arrêté du 28 juin 1963

BEAULIEU

- lieu-dit Notre-Dame

Chapelle Notre-Dame de la Pitié

classement le 08/06/1979 Chapelle Notre-Dame de la Pitié (à l'exclusion du bâtiment moderne) (cad. A 765) : classement par arrêté du 8 juin 1979

CASTELNAU-LE-LEZ

- rue Armand Barbès

Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste

classement le 13/07/1911 Eglise : classement par arrêté du 13 juillet 1911

- 34057 Castelnaud-le-Lez lieu-dit Garrigue Basse, Le Devois, Les Meulières ; 30032 Beaucaire ; 30211 Redessan ; 34090 Crès ; 30135 Jonquières-Saint-Vincent

Via Domitia

inscription le 05/02/1987 Via Domitia (tronçon) (cad. AW ; AR) : inscription par arrêté du 5 février 1987

inscription le 05/02/1987 Tronçon de la voie, situé sur le C.R. 56 dit des Peires Plantades, sur le C.R. 42 dit de Genesté et sur le chemin rural dit chemin romain (cad. ZA ; H6 ; H1) : inscription par arrêté du 5 février 1987

inscription le 05/02/1987 Via Domitia (tronçon) (cad. AW ; AR) : inscription par arrêté du 5 février 1987

- 17-19 rue Roger Salengro

Glacière

inscription le 19/08/2010 la glacière double, en totalité, avec son hall d'accès, située à l'intérieur de la maison

- Vieille poste (r.de la)

Domaine de Verchamp ou de Verchant

inscription partielle

inscription le 06/11/2003 en totalité le parc avec sa plateforme et les fossés avec les murs bâtis qui l'entourent, sa grotte avec le puits et la noria, le potager, les allées plantées d'arbres au Nord (marronniers) et au sud (pins et sophoras)

CASTRIES

Aqueduc du château

classement le 08/09/1949 Aqueduc alimentant le château - square Coste

Eglise (vestiges de l'ancienne)

classement le 20/10/1960 Eglise paroissiale (vestiges de l'ancienne) (cad. A 323) : classement par arrêté du 20 octobre 1960

- route D 610, ancienne RN 110

Pont sur la Cadoule

inscription le 12/10/1946 Pont sur la Cadoule : inscription par arrêté du 12 octobre 1946

- le village

Domaine du château de Castries

classement le 14/05/2004 Ensemble du domaine de Castries, château, parc et jardin et leurs bâtiments annexes (cad. A 392 et 403 (château et bâtiments), 474 à 476,478 à 480,482 à 495 (parc et jardins)) : classement par arrêté du 14 mai 2004

CLAPIERS

Ancien cinéma expérimental PANRAMA

inscription le 09/12/2015 en totalité

- rue de la Cantonade

Eglise Saint-Antoine

inscription le 09/07/1980 Mur-clocher (cad. B 337) : inscription par arrêté du 9 juillet 1980

FABREGUES

Oppidum de la Roque (vestiges)

classement le 04/11/1960 Oppidum de la Roque (vestiges)

- place du 11 novembre 1918

Eglise

inscription le 30/05/1947 Eglise : inscription par arrêté du 30 mai 1947

- Mas de Madier

Domaine du Vieux Mujolan

inscription partielle

inscription le 22/07/1991 Domaine avec la tour et le bâtiment de l'ancien prieuré qui lui est directement accolé au Sud (sauf bâtiments et hangars ajoutés à l'Ouest et au Nord), ainsi que l'ancienne chapelle Saint-Michel



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

GUZARGUES

- 34118 Guzargues lieu-dit "l'Arbousier" ; 34058 Castries
Sites archéologiques du grand Devois (ou Devès) de Figaret
inscription le 20/12/1991 sites archéologiques du Grand Devois (ou Devès) de Figaret (cad. Guzargues AK 55-56 et Castries D1 108)

JACOU

- pl. de la) rue de la Poste ; pl. de la) rue de la Poste
Château de Bocaud
protection mixte
classement le 06/07/2001 les jardins et le parc avec le bâtiment des eaux abritant la grotte-nymphée ornée du château de Bocaud, en totalité
inscription le 31/07/2000 ensemble formé par le domaine du château de Bocaud, à savoir : le château avec ses décors intérieurs notamment les vitraux et gypseries, les jardins avec leurs terrasses et l'intégralité de leurs aménagements et éléments de décor architectural et de sculptures, le parc, la grande allée plantée jusque et y compris le portail qui la borne, le bâtiment des eaux avec la grotte-nymphée ornée, les autres espaces, tant communaux que privés délimités par l'enceinte de l'ancien domaine seigneurial, y compris les parties subsistantes de ce mur de clôture, en totalité.

JUVIGNAC

- route Nationale n°109 de Montpellier à Lodève
Domaine du château de Caunelles
inscription le 20/04/2006 le domaine de Caunelles comprenant le château, ses jardins et le parc (à l'intérieur du mur d'enceinte, y compris ce mur et ses portails) avec le bâti correspondant (chapelle, orangerie, vestiges de la serre, noria et édicules), la maison du jardinier avec la tour-pigeonnier et le potager, en totalité, avec le sol des parcelles correspondantes, ainsi que la parcelle du plantier, au-dessus du parc.

LATTES

- avenue de Montpellier
Eglise Saint-Laurent
classement partiel
classement le 22/07/1913 Abside et absidiole, ainsi que les corbeaux de la façade : classement par arrêté du 22 juillet 1913

- 208 avenue de Pérols
Site archéologique de Lattara
inscription le 28/02/2003 en totalité inscription le 28/02/2003 en totalité (cad. DZ 1,2,25,77,79,96,97,98) : inscription par arrêté du 28 février 2003

LAVERUNE

Château de L'Engarran

classement le 31/05/1926 Château de L'Engarran et son parc, avec la fontaine monumentale et les oeuvres d'art qui le décorent : classement par décret du 31 mai 1926

- Village (Le)
Château des évêques
protection mixte

classement le 06/12/2000 - en totalité, la porte fortifiée de l'ancien château donnant vers le centre de la commune, - en totalité, le salon de musique du château avec son décor de gypseries,
inscription le 23/02/1998 le château avec son parc (partie communale et bosquet privé) et la porte de l'ancien château

MONTAUD

- hameau de Montlaur
Château de Montlaur (ruines)
inscription le 03/11/1942 Château de Montlaur (ruines) : inscription par arrêté du 3 novembre 1942

MONTFERRIER-SUR-LEZ

- Village (Le)
Château
inscription le 16/10/1990 Façades et toitures sur les jardins et sur la rue, y compris sur la courette intérieure, et celles de l'orangerie ; terrasses subsistantes avec leur décor, notamment l'escalier à balustres et les fontaines ; salle aux gypseries (cad. A 552) : inscription par arrêté du 16 octobre 1990

MONTPELLIER

- 34172 Montpellier ; 34169 Montferrier-sur-Lez ; 34247 Saint-Clément-de-Rivière
Aqueduc Saint-Clément
inscription le 22/07/2022 inscription le 19/08/1994 Pont-aqueduc dit Arceaux sur la Lironde, sur la totalité de sa section sur arcades au-dessus de la rivière Lironde et de la route départementale numéro 112E (cad. Montferrier-sur-Lez AD 59 ; Saint-Clément-la-Rivière CD 110) : inscription par arrêté du 19 août 1994

Château de la Mogère
classement partiel

classement le 01/04/1966 Ensemble des façades et toitures du château lui-même ; façades et toitures des communs ; ensemble du parc (cad. F 215 à 219)
classement le 20/04/1945 Buffet d'eau ; parterre situé en avant du buffet d'eau ; aqueduc et fontaine

Eglise Sainte-Croix de Celleneuve
classement le 31/12/1840 Eglise Sainte-Croix de Celleneuve : classement par liste de 1840

- rue de l'Ecole de Pharmacie

Eglise Saint-Mathieu
inscription le 22/08/2016 en totalité

- 4 rue du 81e Régiment d'Infanterie



Geôles de l'ancienne caserne Chombart de Lauwe

inscription le 14/10/2019 inscription en totalité tel que délimité en rouge sur le plan annexé

- 12 rue Abbé Marcel Montels ; 4 boulevard Pasteur ; rue de la Providence

Hôtel de Bernard Duffau et ancien grand séminaire

inscription partielle

inscription le 07/03/2002 les bâtiments de l'ancien hôtel Duffau (XVIIIe siècle), de la maison Sénard-Paquier (XVIIe siècle) et de l'ancienne église du grand séminaire, ainsi que le sol des parcelles correspondantes (centre Saint-Guilhem), en totalité

- 23 rue de l'Aiguillerie

Hôtel de Montferrier

inscription partielle

inscription le 18/10/1944 Façades sur cour et grand escalier ; porche voûté : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 26 rue de l'Aiguillerie

Hôtel de Griffy

inscription partielle

inscription le 18/10/1944 Façades, porche, vestibule et escalier donnant sur la cour intérieure : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 29 rue de l'Aiguillerie

Hôtel Estorc

inscription partielle

inscription le 09/09/1965 Gypseries du salon à rez-de-chaussée (actuellement librairie) (cad. L 2257) : inscription par arrêté du 9 septembre 1965

- 31 rue de l'Aiguillerie

Hôtel de la Société Royale des Sciences

inscription partielle

inscription le 16/03/1964 Portail sur rue, y compris les vantaux et le marteau en fer forgé ; escalier et sa rampe en fer forgé (cad. L 2258) : inscription par arrêté du 16 mars 1964

- 35 rue de l'Aiguillerie

Hôtel des Vignes

inscription partielle

inscription le 20/01/1964 Ensemble formé par l'escalier, les terrasses et les galeries sur cour (cad. L 792) : inscription par arrêté du 20 janvier 1964

- place Albert 1er ; 300 rue Auguste Broussonnet

inscription le 13/11/1997 Escalier et vestibule voûté adjacent (cad. B 837) : inscription par arrêté du 7 août 1963-Ensemble des bâtiments anciens (des XVIIe et XVIIIe siècles) de l'hôpital général Saint-Charles, avec l'aile dite "des Incurables", à l'exclusion de la chapelle classée, et le bâtiment des cliniques Saint-charles avec ses pavillons d'entrée et son jardin (construit dans le deuxième quart du XXe siècle), à l'exclusion des adjonctions nord en rez-de-chaussée

classement le 01/04/1947 Chapelle : classement par arrêté du 1er avril 1947-

- 1975 avenue Albert-Einstein ; ancienne route de Mauguio
Ancien prieuré Saint-Pierre de Montaubérou

classement le 27/12/1996 ensemble des bâtiments, à savoir : chapelle (cad. RW 20) et bâtiments adjacents (cad. RW 21), avec tourelle de l'escalier à vis et salle voûtée, passage couvert et construction attenante avec puits (cad. RW 19).

- angle des rues rue de l'Amandier ; 2 rue du Terral

Immeuble à l'angle de la rue l'Amandier et de la rue Terral

inscription partielle

inscription le 08/05/1939 Façades (rez-de-chaussée et premier étage) : inscription par arrêté du 8 mai 1939

- 13 rue de l'Ancien Courrier

Hôtel Lecourt

classement partiel

classement le 12/07/2013 les deux premiers étages abritant les salons décorés, en totalité

inscription le 15/01/2013 Sont inscrits les façades et toitures sur rues et sur cour, y compris le portail et les ferronneries des baies du 1er étage, la cour, l'escalier et, en totalité, les deux premiers étages abritant les salons peints du 18e siècle, ainsi que les vestiges de décor du 18e s. au 4e étage.

- 17 rue de l'Ancien-Courrier

Hôtel de Saint-Félix

inscription partielle

inscription le 08/01/1964 Façades sur cour et escalier (cad. L 1600) : inscription par arrêté du 8 janvier 1964

- 3 rue de l'Argenterie ; 5 rue de l'Argenterie

Hôtel Pomier-Layrargues

inscription partielle

inscription le 07/08/1963 Ensemble des façades sur rue et des toitures correspondantes ; escalier avec sa rampe en fer forgé (cad. L 1544, 1549) : inscription par arrêté du 7 août 1963

- 8 rue de l'Argenterie

Hôpital Général et cliniques Saint-Charles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Hôtel Hostalier

inscription partielle

inscription le 18/10/1944 Porte d'entrée sur rue ; escalier et façade en loggia de l'escalier ; les trois autres façades sur cour : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 10 rue de l'Argenterie
Palais des Rois d'Aragon
inscription partielle

inscription le 18/10/1944 Portail du 14e siècle sur rue ; portail du 17e siècle sur la façade cour ; les deux niches du 18e siècle sur la petite cour : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- avenue d'Assas ; avenue d'Assas
Église paroissiale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus
inscription le 07/03/2002 église paroissiale Sainte-Thérèse de Lisieux, en totalité (cad. KM 74, 222) : inscription par arrêté du 07 mars 2002

- rue Auguste-Broussonnet ; rue du Faubourg Saint-Jaumes ; boulevard Henri IV
Jardin des Plantes
protection mixte

classement le 03/09/1992 Ensemble de l'aménagement de l'espace bâti et non bâti avec constructions, notamment l'orangerie et les serres historiques : serre Martins, serre Harant et serres dites Planchon ou Angeloz (exceptés leurs nouveaux aménagements contemporains), pièce d'eau dite le lac aux nénobos du jardin anglais, les deux norias dont celle dite du terre de Narcissa avec ses arcades en remplois, les bassins, caniveaux et fossés, terrasses et banquettes, et les oeuvres d'art qu'il renferme (notamment les sculptures : monument à Rabelais, statue de Richer de Belleval, bustes des botanistes en terre cuite et en pierre) (cad. BW 255) : classement par arrêté du 3 septembre 1992
inscription conservatoire le 13/05/2009 en totalité

- place Auguste Chabaneau
Fontaine de la Préfecture
inscription le 09/07/1926 fontaine de la Préfecture (cad. HR) : inscription par arrêté du 9 juillet 1926

- place Auguste-Gibert
Gare
inscription partielle
inscription le 28/12/1984 Partie centrale (cad. AB 59) : inscription par arrêté du 28 décembre 1984

- 1 rue Barralerie ; 20 rue du Palais

Ancien ensemble cultuel hébraïque

protection mixte

classement le 05/05/2004 immeuble comportant les vestiges de l'ancienne synagogue, ensemble cultuel hébraïque, avec notamment l'ancien bain rituel juif

inscription le 14/01/2002 les immeubles comportant les vestiges de l'ancienne synagogue, ensemble cultuel hébraïque, y compris l'espace de l'ancienne venelle (actuellement en coeur d'îlot, située sur la parcelle n°172), avec notamment, l'ancien bain rituel juif, en totalité

- Bouisson-Bertrand (av)
Institut de botanique

inscription le 14/10/2019 Inscription en totalité, y compris les murs de clôture, grilles et portail, le buffet d'eau et le sol des parcelles

- 6 rue Boussairolles
Hôtel Faulquier
inscription partielle

inscription le 29/10/1975 Escalier monumental avec son décor : inscription par arrêté du 29 octobre 1975

- rue du Cannau
Hôtel de Roquemore
classement partiel

classement le 23/04/1945 Façades sur rue et cour et toitures : classement par arrêté du 23 avril 1945

- 3 rue du Cannau
Hôtel d'Avèze
classement partiel

classement le 25/09/1943 Cage d'escalier et façade sur cour : inscription par arrêté du 25 septembre 1943

- 6 rue du Cannau
Hôtel de Beaulac
inscription partielle

inscription le 19/07/1995 Ensemble des façades et des toitures (comprenant les élévations sur la rue de Cannau, sur l'impasse Broussonnet avec l'arceau qui l'enjambe et sur la cour intérieure) et ensemble du grand escalier et des trois pièces décorées en enfilade au premier étage (antichambre, grand salon et pièce contiguë) (cad. HP 270) : inscription par arrêté du 19 juillet 1995

- 8 rue du Cannau



Hôtel Deydé

inscription partielle

inscription le 16/09/1943 Porte sur rue : inscription par arrêté du 16 septembre 1943-

inscription le 21/12/1984 Façades et toitures sur cour et grand escalier intérieur (cad. HP 263) : inscription par arrêté du 21 décembre 1984

- place de la Canourgue

Fontaine des Licornes

classement le 05/08/1963 Fontaine des Licornes (cad. L 215) : inscription par arrêté du 5 août 1963

- 1 rue Carbonnerie

Hôtel de Baudon de Mauny

inscription partielle

inscription le 10/01/1964 Façade sur rue et versant de toiture correspondant (cad. L 789) : inscription par arrêté du 10 janvier 1964

- place Chabaneau

Hôtel de Ganges (ancien)

inscription partielle

inscription le 12/11/1944 Façade sur la place et les quatre façades sur cour : inscription par arrêté du 12 novembre 1944

- esplanade Charles-de-Gaulle

Monument aux morts de la guerre de 1914-1918

inscription le 18/10/2018 en totalité y compris l'emmarchement

- allée de la Citadelle

Citadelle

inscription le 14/04/1951 Ensemble des fortifications y compris les fossés et le grand bâtiment du casernement : inscription par arrêté du 14 avril 1951

- 6 rue Clapiès ; 6 rue de la Merci

Hôtel Haguenot

classement partiel

classement le 04/07/1973 Pièces suivantes du rez-de-chaussée avec leur décor : entrée, salle à manger, chambre et bureau (cad. K 636) : classement par arrêté du 4 juillet 1973-

classement le 08/02/1963 Façades et toitures de l'hôtel ; jardin, y compris le portail d'entrée et la fontaine monumentale (cad. K 636) : classement par arrêté du 8 février 1963-

classement le 21/12/1984 Fontaine adossée au Nord-Ouest ; façades et toitures de l'orangerie et des communs (cad. BX 295, 297) : classement par arrêté du 21 décembre 1984

- 14 rue du Collège

Hôtel de Joubert

inscription partielle

inscription le 16/10/1944 Façades et toitures : inscription par arrêté du 16 octobre 1944

- 1 rue Collot

Hôtel de Sengla

inscription le 30/12/2015 en totalité

inscription le 03/02/1964 Façade sur rue et versant de toiture correspondant (cad. L 1024) : inscription par arrêté du 3 février 1964

- 3 rue Collot

Hôtel de Magny ou Cabanes de Puimisson

protection mixte

classement le 24/03/1997 les trois pièces du premier étage (les deux salons au décor de gypseries, y compris le boudoir et la pièce sud sur la rue Collot, ornée d'un plafond peint) de l'hôtel de Magny ou (Cabanes de Puimisson) : classement par arrêté du 24 mars 1997

inscription le 07/09/1995 l'ensemble des façades et des toitures sur la rue Collot, sur la cour intérieure (y compris les parties en rez-de-chaussée sous verrière), et sur la cour arrière (à l'exception du corps de bâtiment en retour établi sur la rue Embouque-d'Or), le porche, les salles voûtées (y compris la partie en entresol) ainsi que l'ensemble du grand escalier et du vestibule supérieur (y compris l'ensemble des ferronneries des façades sur cour et de l'escalier), de l'hôtel de Magny (ou Cabanes de Puimisson) : inscription par arrêté du 07 septembre 1995

- place de la Comédie

Fontaine des Trois Grâces

classement le 05/12/1963 Fontaine des Trois Grâces (cad. L 1087) : classement par arrêté du 5 décembre 1963

- place de la Comédie

Théâtre municipal Comédie

inscription le 07/09/2020 inscription en totalité du théâtre municipal dit Théâtre Opéra Comédie

- rue de la Coquille ; 6 rue du Palais

Hôtel de Sarret dit de la Coquille

inscription le 21/12/2012 en totalité.

inscription le 01/04/1935 Trompe avec la partie des murs voisins sur un mètre de large depuis le sol jusqu'à l'appui des fenêtres : inscription par arrêté du 1er avril 1935

- 3 rue Coste-Frège ; rue Sainte-Croix



Hôtel de Cambacérès-Murles

inscription partielle

inscription le 23/03/1995 Ensemble des façades et des toitures (y compris la façade arrière sur la rue Coste-Frège)-totalité de la cour avec le passage d'entrée-ensemble du grand escalier ainsi que le petit escalier secondaire sur la cour (y compris l'ensemble des ferronneries des façades et des escaliers), et les caves établies dans plusieurs niveaux de sous-sols (cad. HR 118) : inscription par arrêté du 23 mars 1995

- 5 rue de la Croix-d'Or

Logis de la Croix d'Or

inscription le 04/08/2015 en totalité

- 6 rue de la Croix-d'Or ; 3 impasse Barnabé

Hôtel d'Hostalier

inscription partielle

inscription le 05/08/1963 Façades sur cour (cad. L 1540, 1545) : inscription par arrêté du 5 août 1963

- 14 avenue de Castelnau

Enclos Saint-François

inscription le 01/12/2021 les éléments suivants de l'Enclos Saint-François de la Pierre-Rouge, à l'exclusion d'un bâtiment moderne (n°8), selon le plan annexé au présent arrêté : en totalité les jardins et parcelles (n°16), la villa Berthe (n°2), la salle Bleue (n°3), la cour des Miracles (n°4) et deux salles de l'appartement du père Prévost au rez-de-chaussée du bâtiment n°13 ; pour leurs façades et toitures les autres bâtiments (n°5 à 7, 9 à 15) ; l'ensemble est situé au 14 avenue de Castelnau Quartier de la Pierre Rouge à MONTPELLIER (34090), figurant au cadastre sur les parcelles CD609, CD610, CD614, CD819, CD820, CD832, CD834

inscription le 28/07/1999 église Saint-François de la Pierre-Rouge, de l'Enclos Saint-François (cad. section CD) : inscription par arrêté du 28 juillet 1999

- 27 rue des Deux-Ponts

Immeuble dit Hôtel Lefèvre

inscription le 19/11/1985 Immeuble dit Hôtel Lefèvre (cad. EW 296) : inscription par arrêté du 19 novembre 1985

- rue de l'Ecole de Médecine

Faculté de Médecine et Musée d'anatomie

classement classement le 23/02/2004 ensemble formé par l'ancien couvent Saint-Benoît, ancien évêché et faculté de médecine, en totalité, avec les aménagements et les décors intérieurs immeubles, en particulier du musée d'anatomie avec ses menuiseries, à l'exclusion de l'extension du bâtiment d'époque contemporaine, en prolongement nord de l'aile Ouest/Nord-Ouest (cad. 1997 BY 136) : classement par arrêté du 23 février 2004

- 3 rue de l'Ecole-de-Médecine

Hôtel de Fesquet

inscription partielle

inscription le 11/03/1964 Grand escalier avec ses ferronneries (cad. L 136) : inscription par arrêté du 11 mars 1964

- 1 rue Embouque-d'Or

Hôtel Bachy-du-Cayla

inscription le 28/05/2018 en totalité, l'hôtel Baschy du Cayla, sur la parcelle HN 118

inscription le 26/07/1990 Façades et toitures sur cours, jardin et rue (y compris le porche d'entrée avec son escalier à vis évidé) ; grand escalier ; salle à manger avec son décor de gypseries (cad. HN 2) : inscription par arrêté du 26 juillet 1990

- 4 rue Embouque-d'Or

Hôtel de Manse

inscription partielle

inscription le 08/09/1943 Façades sur cour intérieure et cage d'escalier : inscription par arrêté du 8 septembre 1943

- rue Foch

Palais de Justice

inscription le 25/03/1994 Palais de Justice (cad. HR 205) : inscription par arrêté du 25 mars 1994

- 1 rue Fournarié

Hôtel de Solas

inscription partielle

inscription le 09/09/1965 Façades sur les rues Fournarié et Girone, y compris les gargouilles ; portail et ses vantaux ; grilles d'appui en fer forgé (cad. L 765) : inscription par arrêté du 9 septembre 1965

- 3 rue Fournarié

Hôtel d'Uston

inscription partielle

inscription le 18/10/1944 Façades sur rue et sur cour et couverture du bâtiment d'entrée : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 3 rue du Général-Maureilhan

Maison de la rue GI Maureilhan

inscription partielle

inscription le 16/06/1965 Portail sur rue avec son tympan sculpté (cad. H 409) : inscription par arrêté du 16 juin 1965

- route de Grabels

Château d'O

classement partiel

classement le 16/08/1922 Façades extérieures, parc et ouvrages d'art : classement par arrêté du 16 août 1922

- boulevard Henri-IV



Tour des Pins

inscription le 21/12/1925 Tour des Pins : inscription par arrêté du 21 décembre 1925

- 246 Curiaces (passage des rue des Horaces

Mas de Bagnères

inscription le 05/07/2006 le mas de Bagnères, comprenant la maison de maître, y compris les cuves à vin, avec son parc et sa noria, en totalité.

- 6 rue de l'Hôtel de ville ; place de la Canourgue

Hôtel de Boulhaco

inscription le 13/04/2015 en totalité

- 14 rue Jacques-Coeur

Eglise des Pénitents Blancs

classement le 17/02/1995 Eglise (cad. HN 32) : classement par arrêté du 17 février 1995

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 11

Hôtel Périer

inscription partielle

inscription le 01/06/1965 Façades sur rue et sur cour et toitures correspondantes ; escalier avec rampe en fer forgé ; galeries avec grilles en fer forgé (cad. L 1075) : inscription par arrêté du 1er juin 1965

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 15

Hôtel Lamouroux

inscription partielle

inscription le 15/12/1994 Façades et toitures sur rue et sur cour ; cour et grand escalier (cad. HT 119) : inscription par arrêté du 15 décembre 1994

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 21

Hôtel Rey

inscription le 26/12/2012 les façades et les toitures sur cour et sur la Grand'Rue Jean Moulin, le grand escalier, en totalité, la cour et le passage couvert d'accès à la Grand'Rue

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 25

Hôtel de Fourques

inscription partielle

inscription le 25/09/1942 Façade : inscription par arrêté du 25 septembre 1942

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 27

Hôtel de Boussugues

inscription partielle

inscription le 12/12/1963 Façades sur cour et passage voûté (cad. L 1111, 1111bis) : inscription par arrêté du 12 décembre 1963

- Jean-Moulin (Grand'Rue) 32

Hôtel Saint-Côme

classement le 29/03/1945 Hôtel de Saint-Côme : classement par arrêté du 29 mars 1945

- 22 rue Lallemand

Evêché

inscription partielle

inscription le 20/08/2008 façades et toitures sur rue et sur cour, la cour d'honneur avec son jardin et sa clôture, la chapelle, le grand escalier, les salons et la salle à manger du rez-de-chaussée, la bibliothèque et les galeries-corridors qui les desservent

- Le Peyrou

Place royale du Peyrou, château d'eau et aqueduc Saint-Clément

protection mixte

classement le 18/08/1954 Arc de triomphe ; pont donnant accès à l'entrée de la promenade ; promenade proprement dite avec les deux corps de garde extérieurs, les grilles d'entrée, les rampes et les murs de soutènement ; le château d'eau, son bassin et les escaliers qui l'encadrent ; le pont qui relie le château d'eau à l'aqueduc des Arceaux ou de Pitot

inscription le 09/03/1954 Aqueduc des Arceaux ou de Pitot, situé entre le pont du château d'eau du Peyrou et le réservoir des Arcades, y compris ce réservoir

- avenue de Lodève

Château et Parc de la Piscine

classement partiel

classement le 11/12/1942 Château : extérieurs : façades, y compris la porte principale d'entrée avec ses ferrures, et toitures ; intérieurs : ensemble du rez-de-chaussée (sauf pièces de service), notamment grand salon et sa décoration intérieure, cabinet vert (avec sa cheminée en marbre et son trumeau), hall, rampe d'escalier en fer forgé. Parc : ensemble du parc et des ouvrages d'art, en particulier façade de l'ancienne chapelle, petit pavillon à deux ailes, bassins, statues, vases, grande grille de la cour d'honneur

- rue de la Loge ; rue de la Loge ; rue de l'Herberie ; place Castellane ; rue Draperie rouge ; rue Saint-Guilhem

Halle Castellane

inscription le 28/07/1999 halle Castellane inscription le 28/07/1999 halle Castellane (cad. 1977 HT 1) : inscription par arrêté du 28 juillet 1999

- 11 bis rue de la Loge



Hôtel de Bénézet

inscription partielle

inscription le 10/03/1965 Façades sur cour et toitures correspondantes ; grand escalier, y compris le plafond peint (cad. L 1057) : inscription par arrêté du 10 mars 1965

- boulevard Louis-Blanc ; rue de l'Université ; rue Sainte-Ursule ; rue des Écoles-Laiques

Couvent des Ursulines (ancien)

inscription le 11/06/1991 Ensemble des façades et des toitures (cad. HP 127) : inscription par arrêté du 11 juin 1991

- rue Maguelone

Temple protestant

inscription le 10/02/2003 en totalité inscription le 10/02/2003 en totalité (cad. 290) : inscription par arrêté du 10 février 2003

- 7 place du Marché-aux-Flours

Hôtel de Mirman

inscription inscription conservatoire le 19/09/2011 en totalité, y compris l'ensemble du décor intérieur

- 3 place du Maréchal-de-Castries

Hôtel de Guidais

classement partiel

classement le 26/10/1977 Façades et toitures, y compris celles de l'orangerie ; portail d'entrée avec sa grille ; cour d'entrée ; terrasse sur jardin avec son perron et ses deux fontaines ; escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé ; grand salon et cheminée de la salle à manger avec leurs décors de gypserie ; jardin (cad. BX 246) : classement par arrêté du 26 octobre 1977

- ancienne route de Mauguio ; 1744 avenue Albert Einstein

Château de Flaugergues

inscription conservatoire le 19/12/2013 Est inscrit le domaine du château de Flaugergues (à l'exception des parties classées), situé 1744, avenue Albert Einstein à MONTPELLIER (Hérault), y compris le sol des parcelles, telles que délimitées sur le plan annexé, notamment les espaces boisés y compris l'allée de platanes d'accès au nord-ouest, l'allée de cyprès au nord longeant l'avenue Albert Einstein et les bosquets, ainsi que les façades et les toitures des bâtiments, notamment des communs à l'ouest et de la maison du jardinier à l'est (à l'exception du clapier ajouté) et, en totalité, le puits à noria et son bassin-réservoir y compris son réseau hydraulique, figurant au cadastre, section RE, n°s 31 (accès) d'une contenance de 3423 m², 32 (vigne nord) d'une contenance de 8671 m², 34 (terre avec allée boisée au nord-est) d'une contenance de 6900 m², 35 (comprenant le château et sa terrasse supérieure classés, avec maison du jardinier et puits) d'une contenance de 3832 m², 37 (communs à l'ouest) d'une contenance de 2211 m², 39a d'une contenance de 6849 m², 40 (vigne au sud) d'une contenance de 5959 m², 41 (vigne à l'est) d'une contenance de 8106 m², 42 (vigne au sud-est) d'une contenance de 22455 m², 43 (vigne au sud-est) d'une contenance de 49599 m².

classement le 23/04/1986 Château, avec ses terrasses, ses statues, les grilles en fer forgé, le jardin avec ses bassins, les allées plantées, le parc et l'orangerie (cad. DK 20, 23, 25, 28, 29, 30, 133) : classement par arrêté du 23 avril 1986

inscription le 22/11/1949 "le château de Flaugergues sis route de Mauguio à Montpellier (Hérault), son parc (parcelles n° 177 à 180, 183 à 187 section F du cadastre) et les éléments de sculpture et d'architecture qu'il renferme" : inscription par arrêté du 22 novembre 1949

- rue de la Merci

Eglise Sainte-Eulalie

inscription le 22/08/2016 en totalité l'arrêté du 1er avril 1935 est abrogé

- 1 rue de la Monnaie ; rue Montpelliéret

Anc. maison ou couvent de la Miséricorde : pharmacie et chapelle

protection mixte

classement le 10/05/2006 ancienne maison de la Miséricorde et bureau de bienfaisance : les deux pharmacies et la chapelle, en totalité

inscription le 13/06/2003 l'ancienne maison de la Miséricorde et bureau de bienfaisance avec ses pharmacies et la chapelle, en totalité

- 9 rue Montpellier



Maison de la rue Montpellier

inscription partielle
inscription le 19/04/1966 Portail et son imposte (cad. L 942) : inscription par arrêté du 19 avril 1966

- place Notre-Dame

Eglise Notre-Dame-des-Tables

inscription le 26/12/1938 Eglise Notre-Dame : inscription par arrêté du 26 décembre 1938

- 17 boulevard de l'Observatoire

Observatoire (ancien) dit Tour de la Babotte

classement le 04/08/1927 Observatoire (ancien) dit Tour de la Babotte : classement par arrêté du 4 août 1927

- 533 avenue Paul Parguel ; 179 rue de l'Esperou

Collège des Ecosais

inscription le 19/12/2013 Est inscrit, en totalité, l'ensemble de l'espace de la parcelle avec ses aménagements de terrasses et jardins ainsi que les façades et les toitures des bâtiments et, en totalité, la tour dite « outlook tower » ainsi que le monument à Jeane d'arc.

- rue du Perce-Neige

Eglise de Montels (ancienne)

inscription le 27/08/1927 Eglise de Montels (ancienne), sur le chemin de Montels au Pré d'Arène : inscription par arrêté du 27 août 1927

- 2 place Pétrarque

Hôtel dit Baudan de Varennes

inscription le 28/05/2018 en totalité, l'hôtel Baudan de Varennes ou Fulcrand Roux, sur la parcelle HN 118
inscription le 18/10/1944 Façade et toiture : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 3 rue Philippi

Hôtel Bardy

inscription partielle
inscription le 03/03/1954 Décor intérieur du boudoir chinois et du petit salon (boiseries, peintures et gypseries) de l'appartement du rez-de-chaussée : inscription par arrêté du 3 mars 1954

- 27 Chapeau-Rouge l'angle de la rue du Pila-Saint-Gély

Logis du Chapeau Rouge (ancien)

inscription partielle
inscription le 12/02/1951 Façades et couvertures, escalier à vis, degré à balustres et terrasse : inscription par arrêté du 12 février 1951

- place du Plan du Château

Ancienne prison

inscription le 09/08/1993 Ancienne prison (cad. HR 206) : inscription par arrêté du 9 août 1993

- 5 place du Plan du Sauvage ; 5 rue Friperie ; 3 rue de l'Ancien-Courrier

Hôtel de Montcalm (ancien)

inscription partielle
inscription le 16/10/1944 Escalier : inscription par arrêté du 16 octobre 1944

- impasse Point-du-Jour ; impasse Buffet-d'Eau ; allée Bonnier-de-la-Mosson

Domaine du château de Bonnier de la Mosson

classement le 18/11/2003 en totalité (batiments et sols) comprenant les vestiges du chateau avec son décor, l'ensemble des sculptures et le buffet d'eau, les parties restantes des communs et les sols correspondants aux anciens jardins , y compris les terrasses et les degrés

- 9 rue Poitevine ; 23 rue de la Valfère

Immeuble

inscription le 11/10/1984 Immeuble (cad. HS 188) : inscription par arrêté du 11 octobre 1984

- avenue de la Pompignane

Bureau d'Octroi du Pont Juvénal (ancien)

inscription le 20/10/1978 Façades et toitures (cad. CO 111) : inscription par arrêté du 20 octobre 1978

- 40 rue Proudhon

Ancienne chapelle du couvent des Récollets Saint-François

inscription le 14/04/2011 en totalité, y compris son décor

- 6 rue du Puits-du-Temple

Hôtel de Fizes

inscription partielle
inscription le 18/10/1944 Portail d'entrée avec l'imposte en menuiserie ; balcons en fer forgé des trois fenêtres sur rue ; escalier avec sa rampe en fer forgé : inscription par arrêté du 18 octobre 1944

- 1 rue Ranchin

Hôtel de Farges

inscription le 26/10/2023 Inscription de l'ensemble des façades et toitures, des façades sur cour, du portail maniériste et la cage d'escalier, de la pièce du rez-de-chaussée avec son plafond peint et ses enduits muraux.

- 9 rue Rebuffy



Hôtel Verchant

inscription le 27/07/1965 Portail sur rue (imposte comprise)
(cad. L 2153) : inscription par arrêté du 27 juillet 1965

- place Saint-Denis ; rue Georges Clémenceau

Eglise Saint-Denis

inscription partielle

inscription le 31/10/1944 Façade : inscription par arrêté
du 31 octobre 1944

- place Sainte-Anne ; 14 rue Eugène-Lisbonne

Hôtel d'Aurès

inscription partielle

inscription le 12/02/1951 Façades et couvertures sur la
rue et sur la cour, y compris la ferronnerie de l'escalier à vis ;
entrée, vestibule et grand escalier avec sa rampe en fer forgé
; décoration intérieure des salles du rez-de-chaussée
(Conseil des Prud'hommes) : inscription par arrêté du 12
février 1951

- 20 rue Sainte-Anne ; 7 rue Castelnaud

Hôtel de Querelles

inscription le 08/01/1964 Escalier et portes palières (cad. L
2015) : inscription par arrêté du 8 janvier 1964

- 10 rue Saint-Firmin

Hôtel Pas de Beaulieu

inscription partielle

inscription le 20/01/1964 Façade sur rue, y compris les
trois grilles d'appui en fer forgé ; toiture correspondante ;
grand escalier dans la cour (cad. L 2052) : inscription par
arrêté du 20 janvier 1964

- 31 rue Saint-Guilhem ; rue des Balances

Hôtel de Castries

protection mixte

classement le 16/09/2015 en totalité y compris les
intérieurs du 1er étage mais à l'exclusion des intérieurs des
sous-sols, du rez de chaussée, des 2ème, 3ème et 4ème
étages.

inscription le 28/02/2014 en totalité

- 34 rue Saint-Guilhem

Hôtel de Claris

inscription partielle

inscription le 16/06/1965 Façades sur cours ; vestibule ;
escalier avec sa rampe en fer forgé (cad. L 1912, 1975,
1985) : inscription par arrêté du 16 juin 1965

- 35 rue Saint-Guilhem

Hôtel de Ricard

inscription partielle

inscription le 28/07/1945 Porte : inscription par arrêté du
28 juillet 1945

- 43 rue Saint-Guilhem

Hôtel de Campan

inscription partielle

inscription le 10/01/1964 Escalier avec sa rampe en fer
forgé (cad. L 1263) : inscription par arrêté du 10 janvier 1964

- avenue Saint-Lazare ; route de Nimes

Château Levat

inscription le 12/04/1944 Château, les deux terrasses
latérales et la terrasse postérieure, y compris les balcons en
fer forgé des façades principales et latérales : inscription par
arrêté du 12 avril 1944

- Cardinal de Cabrières (rue) place Saint-Pierre

Cathédrale Saint-Pierre

classement le 09/08/1906 Cathédrale : classement par arrêté
du 9 août 1906

- 5 rue Salle l'Evêque

Ensemble dit "hôtel de Grave"

inscription partielle

inscription le 21/11/2012 Est inscrit au titre des
monuments historiques l'ensemble formé par l'ancien hôtel
de Sartre puis de Vignes, puis d'Espous, dit « hôtel de Grave
», en totalité, y compris ses pavillons d'entrée, son parc, sa
cour et l'immeuble dit « hôtel de Villarmois » (à l'exclusion de
la maison Poujol donnant sur la rue Bocaud), ainsi que les
façades, les toitures et l'escalier de l'immeuble dit « hôtel de
Noailles »

- 27 boulevard Sarraill ; 27 boulevard Sarraill

Ancien cinéma Pathé

inscription le 09/04/1996 la façade de l'ancien cinéma Pathé
(HN 16 et 95) : inscription par arrêté du 9 avril 1996

- 3 rue des Soeurs-Noires ; 1 rue Vallat

Immeuble

inscription le 19/11/1985 Immeuble (cad. HT 170) : inscription
par arrêté du 19 novembre 1985

- 5 rue des Trésoriers-de-France ; rue Jacques Coeur

Hôtel des Trésoriers de France

classement le 11/03/1931 Hôtel des Trésoriers de France (ou
hôtel de Lunaret), à l'exception de l'attique : classement par
arrêté du 11 mars 1931

- 4 rue des Trésoriers-de-la-Bourse

Hôtel des Trésoriers de la Bourse

classement partiel

classement le 02/12/1945 Façades sur rue et cour,
couvertures et escalier ouvert sur la cour d'honneur :
classement par arrêté du 2 décembre 1945

- 15 rue des Trésoriers-de-la-Bourse ; 1 place Saint-Ravy ; 4.
rue Saint-Ravy



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

Hôtel Hortolès

inscription partielle
inscription le 18/10/1944 Escalier : inscription par arrêté
du 18 octobre 1944

- rue de l'Université ; rue Arc-des-Mourgues

Couvent de la Visitation

inscription partielle
inscription le 10/04/1989 Ancienne église (cad. BY 139)

- Louis Blanc (boulevard rue de l'Université)

Porte de la Blanquerie

inscription le 26/12/1938 Porte de la Blanquerie : inscription
par arrêté du 26 décembre 1938

- 10 rue de la Valfère ; 16 rue Poitevine ; 3 boulevard Ledru-
Rollin

Hôtel de Lunas

protection mixte
classement le 27/09/1971 Façades et toitures de l'hôtel ;
trois salons et salle à manger du rez-de-chaussée avec leurs
décors ; deux salons et deux chambres du premier étage
avec leurs décors
inscription le 01/12/1959 Grand escalier d'honneur en
marbre

- 20 Verdun (imp. de rue de Verdun)

Eglise (ancienne) des Cordeliers

inscription le 27/02/2007 en totalité, l'ancienne chapelle des
Cordeliers, ancien temple protestant, ancien cinéma Odéon
avec son décor intérieur, ainsi que les vestiges du portail en
retour à l'Ouest

- 9 rue de la Vieille-Intendance

Hôtel d'Audessan ou de la Vieille Intendance

inscription le 01/12/2021 Sont inscrites au titre des
monuments historiques les façades et les toitures ainsi que,
en totalité, la cour, le grand escalier avec ses vestibules et la
partie subsistante de son ancien jardin avec ses terrasses,
sol et aménagements hydrauliques de l'hôtel d'Audessan ou
de la Vieille Intendance, situé 9 rue de la Vieille Intendance et
rue d'Aigrefeuille à MONTPELLIER (Hérault) sur les parcelles
HR 96 (hôtel) et 227 (jardin)

- 1 rue de la Vieille ; 6 rue de la Loge

Hôtel dit "de Gayon"

inscription partielle
inscription le 08/01/1964 Portail (cad. L 1560, 1561,
1561bis, 1562) : inscription par arrêté du 8 janvier 1964

- 3 rue de la Vieille ; 8 rue de la Loge

Ancien "hostal" des Carcassonne et Hôtel de Gayon

inscription partielle
inscription conservatoire le 30/06/2004 en totalité,
l'immeuble (partie correspondant à l'ancien hostal médiéval
des Carcassonne et à l'hôtel classique de Gayon, occupé par
le "Foyer de la Jeune Fille", donnant sur la rue de la Vieille, à
l'exception de la partie donnant sur la rue de la Loge

MURVIEL-LES-MONTPPELLIER

Agglomération antique du castellas

inscription conservatoire le 27/10/2010 en totalité, à
l'exception des parties classées
classement le 08/05/1896 Remparts d'Altimurium :
remparts nord de la ville basse

Eglise paroissiale

inscription le 07/08/1963 Abside (intérieur et extérieur) (cad.
A 101bis) : inscription par arrêté du 7 août 1963

PIGNAN

Abbaye de Vignogoul

classement le 31/12/1862 Abbaye de Vignogoul : classement
par liste de 1862

Ensemble médiéval

inscription partielle
inscription le 28/07/1999 ensemble formé par les deux
tours médiévales (Fort-Viel et tour de Bosquet), les vestiges
de l'ancien château et les vestiges de l'ancienne église
inscription le 28/07/1999 ensemble formé par les deux
tours médiévales (Fort-Viel et tour de Bosquet), les vestiges
de l'ancien château et les vestiges de l'ancienne église (cad.
1991 E 273-275)
inscription le 28/07/1999 ensemble formé par les deux
tours médiévales (Fort-Viel et tour de Bosquet), les vestiges
de l'ancien château et les vestiges de l'ancienne église.
inscription le 28/07/1999 vestiges de l'ancien château et
les vestiges de l'ancienne église (cad. tour de Bosquet : E
241 (17, rue du Four et 28, rue de la Villette)

- place de la Mairie

Château neuf (mairie)

inscription le 25/04/2012 en totalité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault

PRADES-LE-LEZ

- Roucayrol (rue rue du Vieux Prades

Enceinte (ancienne)

inscription le 05/12/1984 Deux portes fortifiées : porte Nord et porte Sud (cad. NON CADASTRE ; DOMAINE PUBLIC ; C 97) : inscription par arrêté du 5 décembre 1984

SAINT-DREZERY

- Rue du Parc

Ancien château

inscription le 14/10/2019 inscription en totalité de l'ancien château de Saint-Drézéry sur les parcelles 181, 314, 315, 602, 603, 766, 767 et 768, figurant au cadastre section AH, et au-dessus de la rue du Parc, tel que délimité en rouge pour les bâtiments et rose pour les sols sur le plan annexé au présent arrêté

SUSSARGUES

- rue de l'Église

Eglise

inscription le 29/11/1977 Eglise (cad. A 53) : inscription par arrêté du 29 novembre 1977

VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- 34337 Villeneuve-lès-Maguelone route D 612 ; 34270 Saint-Jean-de-Védas

Pont de Villeneuve sur la Mosson

inscription le 13/02/2012 en totalité

- Domaine de Maguelone

Ancien ensemble épiscopal et cathédrale Saint-Pierre de Maguelone

inscription conservatoire le 01/07/2014 inscrit en totalité l'ensemble historique et archéologique de la cite épiscopale et canoniale de Maguelone, avec ses vestiges de constructions et le sol, dans son emprise repérée sur le plan annexé, y compris la maison dite de "Fabrège" et la chapelle Saint-Blaise.

classement le 31/12/1840 Cathédrale Saint-Pierre de Maguelonne (ancienne) : classement par liste de 1840

inscription conservatoire le 01/07/2014 inscrit en totalité l'ensemble historique et archéologique de la cite épiscopale et canoniale de Maguelone, avec ses vestiges de constructions et le sol, dans son emprise repérée sur le plan annexé, y compris la maison dite de "Fabrège" et la chapelle Saint-Blaise.

- place de l'Eglise

Eglise Saint-Etienne

classement le 31/12/1840 Eglise Saint-Etienne : classement par liste de 1840

Liste des Sites Patrimoniaux remarquables

MONTPELLIER - CREATION DU SECTEUR SAUVEGARDE ET INSTAURATION DU PSMV

07 juillet 1966 délibération du Conseil Municipal de la Ville de Montpellier sollicitant la création du secteur sauvegardé

11 août 1967 arrêté interministériel portant création et délimitation du secteur sauvegardé

06 janvier 1972 délibération du Conseil Municipal adoptant le projet de PSMV

13 août 1973 arrêté préfectoral décidant de rendre public le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur et prescrivant l'ouverture d'une enquête publique

17 décembre 1973 et 17 mars 1975 du Conseil Municipal approuvant le document avec quelques modifications

8 mai 1974, avis favorable du préfet de région Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault

4 octobre 1974, avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardé

28 octobre 1974, avis favorable de la délégation permanente de la commission supérieure des monuments historiques.

1er septembre 1977 décret en conseil d'Etat approuvant le PSMV sur une surface de 55 hectares

- REVISION DU PSMV et extensions du périmètre

23 septembre 1981 arrêté ministériel portant mis en révision du PSMV

23 septembre 1981 arrêté ministériel portant première extension du PSMV portant sa surface à 72 ha.

26 mars 1999 délibération du conseil Municipal donnant un avis favorable à une nouvelle mise en révision du PSMV

27 avril 2000 délibération du conseil Municipal donnant un avis favorable à une deuxième extension du PSMV

29 juin 2000 avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardés

11 avril 2001 arrêté ministériel portant révision du PSMV et seconde extension du PSMV portant sa surface à 72 ha.



22 janvier 2014 avis favorable de la commission locale des secteurs sauvegardés

17 février 2014 délibération du Conseil municipal arrêtant le projet de PSMV et tirant le bilan de la concertation

03 juillet 2014 avis favorable de la commission nationale du secteur sauvegardé

06 juillet 2016 avis favorable de la commission locale du secteur sauvegardé suite à enquête publique

04 octobre 2016 délibération du conseil de Métropole approuvant le projet de PSMV

25 novembre 2016 arrêté préfectoral approuvant la révision du PSMV

- MODIFICATION n°1 du PSMV

27 novembre 2017 délibération de la Métropole portant sur la modification n°1 du PSMV et sollicitant l'état d'engager la procédure

07 janvier 2019 arrêté préfectoral engageant la procédure de modification n°1 du PSMV

03 avril 2019, arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral du 07 janvier 2019 engageant la procédure de modification n°1 du PSMV et confiant la procédure dans sa totalité à Montpellier Méditerranée Métropole

27 décembre 2019 délibération du Conseil de Métropole rendant, après enquête publique, un avis favorable sur la modification n°1 du PSMV

1er avril 2020 arrêté préfectoral approuvant la modification n°1 du PSMV

- MODIFICATION n°2 du PSMV

1er juin 2023 délibération de la Métropole portant sur la modification n°2 du PSMV

12 octobre 2023 arrêté préfectoral engageant la modification n°2 du PSMV et donnant délégation de la procédure à Montpellier Méditerranée Métropole

SUITE EN COURS

MONTPELLIER - ZPPAUP/AVAP

28 septembre 2006 arrêté portant création des 3 ZPPAUP (Sud-Gare-Méditerranée, Gambetta-Clémenceau-Figuerolles, Avenue de Lodève-Château de la Piscine)

29 mai 2012 délibération du conseil municipal visant la transformation des 3 ZPPAUP

17 décembre 2015 délibération du conseil municipal portant sur le projet arrêté des 3 AVAP

29 décembre 2015 avis favorable de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)

14 juin 2017 avis favorable de la commission locale du secteur sauvegardé et des AVAP

15 juin 2017 accord du préfet sur le projet arrêté des 3 AVAP

28 juin 2017 délibération du conseil de métropole créant les 3 AVAP en remplacement des 3 ZPPAUP.



Liste des sites classés

Communes	Dénomination	Date de protection	Acte	Date de modification
Castelnau-le-Lez	Berges du Lez, paysages de Frederic Bazille	25/01/2010	DECRET	
Castries	Château de Castries et son Parc	29/12/1943	ARRETE	
Juignac	Vieux Pont sur la Mosson	28/02/1928	ARRETE	
Mauguio	Bosquet de Carnon	28/04/1936	ARRETE	
Montpellier	Domaine de la Piscine	11/07/1942	ARRETE	25/05/2011
Montpellier	Site de Montmaur	11/11/1942	ARRETE	12/01/2010
Montpellier	Domaine du Grand Puits	23/01/1943	ARRETE	
Montpellier	Chateau de la Mogere et son parc	17/03/1943	ARRETE	
Montpellier	Mas d'Estorg et son Parc	15/05/1944	ARRETE	
Montpellier	Domaine de la Feuillade	19/05/1944	ARRETE	
Montpellier	Chateau de Bellevue et ses abords	10/01/1946	ARRETE	
Montpellier	Jardin des plantes	12/02/1982	ARRETE	
Candillargues Lansargues Marsillargues Mauguio Pérols Saint Nazaire de Pézan La Grande Motte	Etang de Mauguio	28/12/1983	DECRET	



Liste des sites inscrits

Communes	Dénomination		Date de protection	Acte
Castelnau-le-Lez	Allée de cyprès, le bois des tombes et les terrains environnants (Castelnau le Lez & Clapiers)	Site Inscrit	11/07/1942	ARRETE
Castries	Allée de cyprès du Cadenet (Castries)	Site Inscrit	15/02/1945	ARRETE
Castries	Domaine de Fontmagne (Castries)	Site Inscrit	29/11/1945	ARRETE
Montferrier-sur-Lez	Pentes du village et la butte (Montferrier sur Lez)	Site Inscrit	06/04/1945	ARRETE
Montpellier	Domaine du grand puit et ses abords (Montpellier)	Site Inscrit	23/01/1943	ARRETE
Montpellier	Parc Mion (Montpellier)	Site Inscrit	26/03/1948	ARRETE
Montpellier	Bois de la Valette (zoo de Lunaret)	Site Inscrit	21/03/2011	ARRETE
Murviel-lès-Montpellier	Oppidum (Murviel les Montpellier)	Site Inscrit	28/05/1970	ARRETE
Pignan	Centre ancien (Pignan)	Site Inscrit	16/03/1981	ARRETE
Saint-Jean-de-Védas	Restes du château de la Lauze (Saint Jean de Vedas)	Site Inscrit	20/03/1945	ARRETE
Villeneuve-lès-Maguelone	Abords de la cathédrale de Villeneuve-les-Maguelonne	Site Inscrit	25/07/1974	ARRETE

Liste des Périmètres délimités des Abords approuvés

Communes	Intitulé de la protection	Délibération autorité com- pétente	PPM préfet dep	PDA préfet ré- gion
Baillargues	Eglise paroissiale Saint-Julien et Sainte-Basile	11/05/10		
Beaulieu	Chapelle Notre-Dame de la Pitié			07/11/18
Castelnau-le-Lez	Domaine de Verchamp ou de Verchant	29/06/07		
	Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste	29/06/07		
Castries	Domaine du château de Castries	29/07/10		
	Aqueduc du château	29/07/10		
	Pont sur la Cadoule	29/07/10		
	Eglise (vestiges de l'ancienne)	29/07/10		
Clapiers	Eglise Saint-Antoine		21/06/16	
Fabrègues	Eglise	31/01/20		06/01/21
Jacou	Château de Bocaud	18/12/06		
Juvignac	Domaine du château de Bonnier de la Mosson de Montpellier	30/03/23		08/01/24
Lattes	Eglise Saint-Laurent	07/11/08		05/02/09
	Site archéologique de Lattara	07/11/08		05/02/09
		07/11/08		05/02/09
Montaud	Château de Montlaur (ruines)			06/01/21
Montpellier				
	Eglise de l'enclos Saint-François		21/06/16	
	Eglise Sainte-Croix de Celleneuve		21/06/16	
	Gare		21/06/16	
	Eglise de Montels (ancienne)		21/06/16	
	Bureau d'Octroi du Pont Juvénal (ancien)		21/06/16	
	Eglise paroissiale Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus		21/06/16	
	Domaine du château de Bonnier de la Mosson		21/04/17	08/01/24
	Château Levat		21/06/16	
	Mas de Bagnères		21/06/16	
	Château d'O		21/04/17	
Murviel-lès-Montpellier	Eglise paroissiale	18/12/19		
	Agglomération antique du castellas et remparts	18/12/19		
Prades-le-Lez	Enceinte (ancienne)	15/12/05		
Sussargues	Eglise	24/06/13		
Villeneuve-lès-Maguelone	Eglise Saint-Etienne	30/03/23		
	Pont de Villeneuve sur la Mosson	29/03/13		

**Liste des édifices ou ensembles labellisés "Architecture contemporaine remarquable"
Métropole de Montpellier**

COMMUNE	EDIFICE	ADRESSE	DATE LABEL
Castelnau-le-Lez	Villa Urbani	155 rue des Mésanges	2019
Montpellier	Cité universitaire des Arceaux	61 boulevard des Arceaux ; rue de Louvain	2015
Montpellier	colonne d'équilibrage de l'aqueduc Saint-Clément	avenue du Professeur-Grasset ; avenue du Docteur-Pezet ; avenue Henri-Dunant	2015
Montpellier	campus université Paul-Valéry	route de Mende	2011
Montpellier	Église Saint Esprit	78 rue Sainte-Geneviève	2019
Montpellier	Ancienne mairie de Montpellier	1 place Francis Ponge	2019
Montpellier	Antigone	place du Nombre d'Or ; place du Millénaire	2018
Montpellier	Immeuble de bureaux Cransac	12 avenue d'Assas	2019
Montpellier	école primaire André-Malraux	89 boulevard Juan-Miro	2023
Montpellier	Kiosque Bosc	esplanade Charles-de-Gaulle ; allée De-Lattre-de-Tassigny	2015
Montpellier	ancien institut de chimie, actuellement Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier	8 rue de l'École-Normale	2015
Montpellier	école maternelle Ingrid-Bergman ; école élémentaire Jean-Moulin	20 boulevard Mounie ; 21 boulevard des Sports	2023
Montpellier	Résidence Le Saint-Jaumes	53 rue du Faubourg-Saint-Jaumes	2019
Montpellier	Restaurant universitaire du Triolet	1061 rue du Professeur-Joseph-Anglada	2019
Montpellier	Restaurant universitaire du Vert-Bois	rue de la Chenaie	2019
Montpellier	Tour Triangle	allée Jules Milhau	2019
Montpellier	Unité d'architecture pédagogique, école d'architecture ENSA de Montpellier	179 rue de l'Espérou	2019



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Département de l'Hérault

Commune de BAILLARGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DLM-2022-106 - Séance du 08/12/2022

Nombre des membres		
Membres en exercice	Présents	Qui a pris part aux votes
28	24	28

Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

L'an 2022, le jeudi 8 décembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de BAILLARGUES, légalement convoqué, s'est réuni à Salle Jean Jaurès, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MEISSONNIER, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal le 02 décembre 2022.

Présents :

Jean-Luc MEISSONNIER, Elisabeth MAZOLLIER, Philippe MARTY, Sandrine GAUTIER, Christophe KASZUBA, Carole PAHLAWAN, Ludovic DUCAMP, David CARBONELL, Séverine MONIN, Christiane GAUBERT, Marie-France TEXIER, Marie-Thérèse AMALVY, Josiane DEVESA, Michel BAUDOUR, Bernard VIDAL, François RODENAS, Patricia VANGREVELYNGHE, Claire VITOU, François-Xavier CHAZOTTES, Valérie DALMAS, Olivier DURIX, Olivier TAPIE, Emilie CHENOT, Martin FAURE.

Absents représentés :

Damien CORDEAU pouvoir à Sandrine GAUTIER, Christophe DOLL pouvoir à Carole PAHLAWAN, Julie LUDGER pouvoir à Elisabeth MAZOLLIER, Nadine GUILLON pouvoir à Bernard VIDAL.

Secrétaire de séance : Ludovic DUCAMP.

N° DLM-2022-106 - CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS AUTOUR DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE - AVIS DE LA COMMUNE

Monsieur François-Xavier CHAZOTTES, Conseiller municipal, rapporteur, expose :

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L.621-30 et L.621-31 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'inscription de la Chapelle Saint Antoine à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du 08 février 1926 ;

Vu le courrier de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de l'Hérault en date du 09 mai 2022 proposant de modifier la servitude dite « périmètre de 500 mètres » autour de la Chapelle Saint Antoine par un Périmètre Délimité des Abords (délimitation parcellaire) ;

Vu le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de la Chapelle Saint Antoine et la note de l'UDAP annexés à la présente délibération ;

Considérant qu'il ressort des éléments communiqués par l'UDAP de l'Hérault que le PDA proposé est plus adapté au contexte architectural, urbain et paysager que le rayon de protection actuel de 500 m autour de la Chapelle Saint Antoine ;

Considérant que le PDA est créé par arrêté préfectoral, après avis du conseil municipal et accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.621-31 du Code du Patrimoine ;

Considérant que le projet de PDA doit faire l'objet d'une enquête publique ;

Considérant que, lorsque le projet de PDA est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du PLU, l'autorité compétente en matière de PLU diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de PDA ;

Il est demandé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le périmètre délimité des abords autour de la Chapelle Saint Antoine annexé à la présente délibération ;

- d'inviter Montpellier Méditerranée Métropole à soumettre à enquête publique le projet de périmètre délimité des abords lors d'une prochaine évolution du document d'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu les explications de son rapporteur, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le jeudi 8 décembre,

Le Maire,
Jean-Luc MEISSONNIER

Secrétaire de Séance
Ludovic DUCAMP



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



ID : 034-213400229-20221208-DLM_2022_106B-DE



Séance ordinaire du mardi 22 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le vingt-deux mars, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Aménagement durable

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Tasnime AKBARALY, William ARS, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Zohra DIRHOUSI, Alenka DOULAIN, Hind EMAD, Mylène FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Laurent JAOU, Guy LAURET, Max LEVITA, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Coralie MANTION, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Jean-Luc MEISSONNIER, Cyril MEUNIER, Patricia MIRALLES, Julien MIRO, Bernard MODOT, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Marie-Delphine PARIILLON, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, Anne RIMBERT, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA, Patricia WEBER.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, Florence AUBY, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Mathilde BORNE, Christophe BOURDIN, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Michelle CASSAR, Roger-Yannick CHARTIER, Fanny DOMBRE-COSTE, Maryse FAYE, Jean-Noël FOURCADE, Clara GIMENEZ, Frédéric LAFFORGUE, Sophiane MANSOURIA, Manu REYNAUD, François RIO, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI.

Absent(es) / Excusé(es) :

Stéphane CHAMPAY, Bernadette CONTE-ARRANZ, Abdi EL KANDOUSSI, Stéphanie JANNIN, Nicole MARIN-KHOURY, Clothilde OLLIER, Philippe SAUREL

Aménagement durable - Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Château des Evêques de Montpellier et de son parc - Commune de Lavérune - Avis

Madame Coralie MANTION, Vice-Présidente, rapporte :

La Commune de Lavérune dispose sur son territoire de plusieurs sites protégés pour leur valeur historique et patrimoniale dont le Château des Evêques, son parc, salon de musique et porte fortifiée, classés au titre des monuments historiques par arrêté du 6 décembre 2000.

Afin de protéger et mettre en valeur le patrimoine classé et inscrit, une servitude des abords intervient automatiquement au bénéfice de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle attribue à ce dernier un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques identifiés.

Conformément aux dispositions prévues par le Code du Patrimoine (articles L621-30 et suivants), dans ce périmètre, la protection au titre des abords *« s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui »*.

Cette servitude permet de préserver les monuments historiques et leur environnement direct en s'assurant notamment de la qualité des travaux et aménagements qui interviennent dans le champ de visibilité ou de covisibilité des monuments historiques.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains a ouvert la possibilité de modifier ce périmètre de 500 mètres. En complément, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a redéfini les dispositions applicables aux abords de monuments historiques.

Dans ce contexte, conformément aux articles R.621-92 et suivants du code du patrimoine, Monsieur le Préfet a porté à la connaissance de Montpellier Méditerranée Métropole, par courrier en date du 11 janvier 2019, une proposition de périmètre délimité des abords (PDA) autour du Château des Evêques et de ses éléments classés.

Cette proposition de périmètre s'accompagne d'une note justificative précisant qu'une approche plus fine du contexte architectural, urbain, et paysager a conduit à exclure, du périmètre de protection, des secteurs récents de lotissements de type pavillonnaire et à y intégrer un secteur à enjeu en raison de sa position centrale dans la trame urbaine et sa proximité immédiate avec le château.

Conformément aux dispositions de l'article R.621-93 du Code du patrimoine, la commune de Lavérune, par délibération en date du 20 janvier 2022, s'est prononcée favorablement quant au projet de PDA. Montpellier Méditerranée Métropole doit maintenant se prononcer sur cette proposition de périmètre, avant qu'il ne soit soumis à enquête publique.

A l'issue de cette enquête et après avoir reçu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le Préfet sollicitera de nouveau Montpellier Méditerranée Métropole afin d'obtenir son accord sur le projet de PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de cette enquête publique. En cas d'accord, le PDA sera créé par arrêté du Préfet puis annexé au PLU au titre des servitudes d'utilité publique, aux conditions prévues à l'article L.153-60 du Code de l'urbanisme.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) du Château des Evêques et de ses éléments classés ;
- De prendre acte que le projet de périmètre délimité des abords (PDA) sera soumis à enquête publique ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 85 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 31/03/22

Pour extrait conforme,

Monsieur Le Président

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 31 mars 2022

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20220322-182466-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 31/03/22

Liste des annexes transmises en préfecture:

- 134_LAVERUNE_chateau des eveques-PDA7000.pdf

- Notice.pdf

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Délibération n° 26 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt-deux, le quinze Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Sylvia BOSH, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Monique MACILLAC), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO).

Absents non excusés :

M. Marc GERVAIS, M. Christophe GRILL, Mme Gaëlle GUYONNET, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Projet de périmètre délimité des abords de monuments historiques – Avis –

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au maire, délégué à l'urbanisme, expose au conseil municipal :

Monsieur Quilès indique qu'une étude des nouveaux périmètres délimités des abords de monuments historiques a été réalisée par l'atelier Skala architecture et urbanisme par le biais d'études historiques, paysagères et architecturales d'une part, et par la mise en évidence de la zone de sensibilité et d'influence des monuments, d'autre part, en relation avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du patrimoine de l'Hérault (UDAP 34) et en concertation avec la commune.

Ce nouveau périmètre plus adapté à la situation de la commune aura vocation à se substituer au périmètre de protection des abords de 500 m actuellement en place autour des monuments concernés à savoir le château des Baschy du Cayla et l'ensemble médiéval.

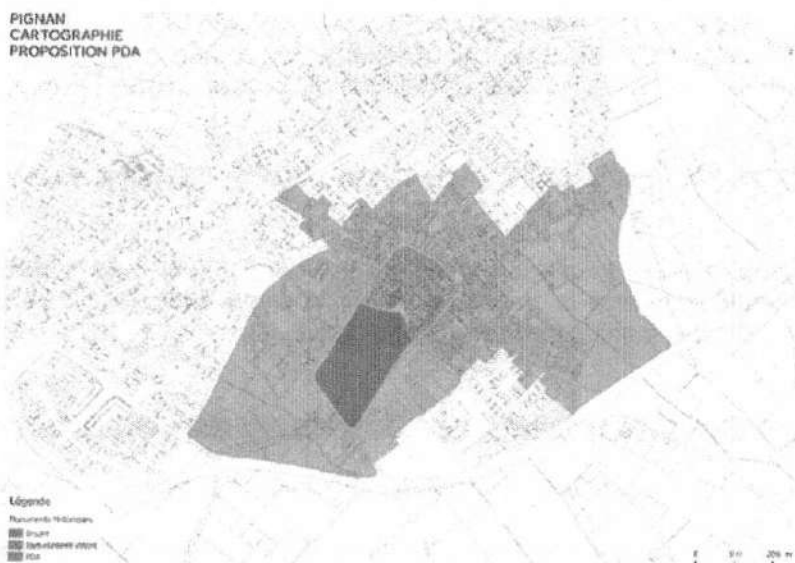
L'UDAP propose à la commune un tracé du périmètre délimité adapté aux secteurs méritant une réelle protection. Ce tracé s'appuie « sur une approche aussi réaliste que possible du contexte architectural, urbain et paysager dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel ».

Une fois le PDA approuvé, pour les projets situés en dehors des abords délimités, il ne sera plus nécessaire de transmettre les demandes d'autorisations d'urbanisme à l'Architecte des Bâtiments de France. A l'intérieur du périmètre modifié, les modalités d'instruction des autorisations de travaux restent inchangées notamment en ce qui concerne l'obligation de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après que le conseil municipal se soit prononcé sur le projet de périmètre délimité des abords, une enquête publique devra être engagée au cours de laquelle le commissaire enquêteur devra consulter le propriétaire de l'édifice Monument Historique.

A l'issue de l'enquête publique, du bilan de celle-ci avec l'architecte des bâtiments de France et d'une éventuelle modification du périmètre, une nouvelle délibération du conseil municipal devra approuver le Périmètre Délimité des Abords afin d'achever la procédure et créer le périmètre par arrêté du Préfet de Région en application du décret du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir valider, la proposition de modification du périmètre de protection des monuments historique précités



Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

Vu la loi du 25 février 1943 portant modification de la loi du 31 décembre 1913,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain et notamment son article 40 modifiant l'article 1 de la loi du 31 décembre 1913 ([...]Lors de l'élaboration ou de la révision d'un plan local d'urbanisme, le périmètre de 500 mètres mentionné au cinquième alinéa peut, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France et après accord de la commune, être modifié de façon à désigner des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. [...]),

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 26/2022

Objet : Urbanisme – Projet de périmètre délimité des abords de monuments historiques – Avis

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213402027-20220617-DL26_2022-DE

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu l'article L621-30 du Code du Patrimoine,

Vu l'étude portant proposition de l'élaboration d'un périmètre délimité des abords,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification des rayons de protection, en périmètre délimité des abords du Monument Historique de la commune de Pignan constitué par le château des Baschy du Cayla et l'ensemble médiéval tel qu'elle a été présentée par l'Architecte des bâtiments de France.
- **DEMANDE** de procéder à l'enquête conjointe.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 24 (dont 5 pouvoirs)

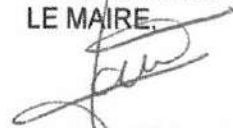
Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 7 juin 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213402027-20220617-DL26_2022-DE

Communes	Intitulé de la protection	Nature de la protection	Date de la protection	PAC du préfet de département (date)	Projet PDA arrêté (date) - Delib commune	Projet PDA arrêté (date) - Delib autorité compétente	Enquête Publique + consultation du proprio MH (date) Date du rapport	Projet PDA approuvé (date) - Delib autorité compétente	Création du PDA par arrêté du préfet région
Baillargues	Eglise Saint-Antoine de la Cadoule (ancienne)	IMH	13/02/1926	09/05/22	08/12/22				
Castelnau-le-Lez	Via Domitia	IMH	05/02/1987	23/05/17					
Clapiers	Ancien cinéma expérimental PANRAMA	IMH	09/12/2015	01/08/16					
Montpellier - PDA des Monuments Historiques du centre ancien	Hôtel d'Aurès	Partiel IMH	12/02/1951	En cours					
	Hôtel Bachy-du-Cayla	IMH	26/07/1990 28/05/2018	En cours					
	Hôtel de Baudon de Mauny	Partiel IMH	10/01/1964	En cours					
	Hôtel Bardy	Partiel IMH	03/03/1954	En cours					
	Hôtel de Beaulac	Partiel IMH	19/07/1995	En cours					
	Hôtel de Bénézet	Partiel IMH	10/03/1965	En cours					
	Hôtel de Cambacérés-Murles	Partiel IMH	23/03/1995	En cours					
	Hôtel de Campan	Partiel IMH	10/01/1964	En cours					
	Hôtel de Sengla	IMH	03/02/1964 30/12/2015	En cours					
	Hôtel de Bernard Duffau et ancien grand séminaire	Partiel IMH	07/03/2002	En cours					
	Hôtel Estorc	Partiel IMH	09/09/1965	En cours					
	Hôtel de Fesquet	Partiel IMH	11/03/1964	En cours					
	Hôtel de Griffy	Partiel IMH	18/10/1944	En cours					
	Hôtel de Guidais	Partiel CLMH	26/10/1977	En cours					
	Hôtel Hortolès	Partiel IMH	18/10/1944	En cours					
	Hôtel Lamouroux	Partiel IMH	15/12/1994	En cours					
	Immeuble dit Hôtel Lefèvre	IMH	19/11/1985	En cours					
	Hôtel de Magny ou Cabanes de Puimisson	Partiel CLMH IMH	07/09/1995 24/03/1997	En cours					
	Hôtel Périer	Partiel IMH	01/06/1965	En cours					
	Hôtel de Fourques	Partiel IMH	25/09/1942	En cours					
Hôtel de Manse	Partiel IMH	08/09/1943	En cours						
Hôtel de Mirman	IMH	19/09/2011	En cours						
Hôtel de Montcalm (ancien)	Partiel IMH	16/10/1944	En cours						
Hôtel de Querelles	IMH	08/01/1964	En cours						
Hôtel de Saint-Félix	Partiel IMH	08/01/1964	En cours						
Hôtel d'Uston	Partiel IMH	18/10/1944	En cours						
Hôtel dit Baudan de Varennes	IMH	18/10/1944 28/05/2018	En cours						
Hôtel des Vignes	Partiel IMH	20/01/1964	En cours						
Hôtel Verchant	IMH	27/07/1965	En cours						
Hôtel de Boulhaco	IMH	13/04/2015	En cours						

Communes	Intitulé de la protection	Nature de la protection	Date de la protection	PAC du préfet de département (date)	Projet PDA arrêté (date) - Delib commune	Projet PDA arrêté (date) - Delib autorité compétente	Enquête Publique + consultation du proprio MH (date) Date du rapport	Projet PDA approuvé (date) - Delib autorité compétente	Création du PDA par arrêté du préfet région
	Hôtel de Roquemore	Partiel CLMH	23/04/1945	En cours					
	Hôtel de Sarret dit de la Coquille	IMH	01/04/1935 21/12/2012	En cours					
	Hôtel des Trésoriers de France	CLMH	11/03/1931	En cours					
	Hôtel Faulquier	Partiel IMH	29/10/1975	En cours					
	Hôtel de la Vieille Intendance	IMH	01/12/2021	En cours					
	Immeuble	IMH	11/10/1984	En cours					
	Immeuble à l'angle de la rue l'Amandier et de la rue Terral	Partiel IMH	08/05/1939	En cours					
	Anc. maison ou couvent de la Miséricorde : pharmacie et chapelle	Partiel CLMH IMH	13/06/2003 10/05/2006	En cours					
	Temple protestant	IMH	10/02/2003	En cours					
	Ancien ensemble cultuel hébraïque	Partiel CLMH IMH	14/01/2002 05/05/2004	En cours					
	Maison de la rue Montpellieret	Partiel IMH	19/04/1966	En cours					
	Maison de la rue GI Maureilhan	Partiel IMH	16/06/1965	En cours					
	Hôtel de Joubert	Partiel IMH	16/10/1944	En cours					
	Cathédrale Saint-Pierre	CLMH	09/08/1906	En cours					
	Eglise des Pénitents Blancs	CLMH	17/02/1995	En cours					
	Eglise Saint-Denis	Partiel IMH	31/10/1944	En cours					
	Couvent de la Visitation	Partiel IMH	10/04/1989	En cours					
	Eglise (ancienne) des Cordeliers	IMH	27/02/2007	En cours					
	Faculté de Médecine et Musée d'anatomie	CLMH	23/02/2004	En cours					
	Enclos Saint-François	IMH	01/12/2021	En cours					
	Couvent des Ursulines (ancien)	IMH	11/06/1991	En cours					
	Ancien cinéma Pathé	IMH	09/04/1996	En cours					
	Fontaine des Trois Grâces	CLMH	05/12/1963	En cours					
	Halle Castellane	IMH	28/07/1999	En cours					
	Fontaine des Licornes	CLMH	05/08/1963	En cours					
	Fontaine de la Préfecture	IMH	09/07/1926	En cours					
	Hôtel Saint-Côme	CLMH	29/03/1945	En cours					
	Jardin des Plantes	Partiel CLMH IMH	03/09/1992 13/05/2009	En cours					
	Palais de Justice	IMH	25/03/1994	En cours					
	Palais des Rois d'Aragon	Partiel IMH	18/10/1944	En cours					
	Tour des Pins	IMH	21/12/1925	En cours					
	Observatoire (ancien) dit Tour de la Babotte	CLMH	04/08/1927	En cours					
	Porte de la Blanquerie	IMH	26/12/1938	En cours					
	Logis du Chapeau Rouge (ancien)	Partiel IMH	12/02/1951	En cours					
	Hôtel Haguenot	Partiel CLMH	08/02/1963 04/07/1973 21/12/1984	En cours					

Communes	Intitulé de la protection	Nature de la protection	Date de la protection	PAC du préfet de département (date)	Projet PDA arrêté (date) - Delib commune	Projet PDA arrêté (date) - Delib autorité compétente	Enquête Publique + consultation du proprio MH (date) Date du rapport	Projet PDA approuvé (date) - Delib autorité compétente	Création du PDA par arrêté du préfet région
	Citadelle	IMH	14/04/1951	En cours					
	Eglise Sainte-Eulalie	IMH	22/08/2016	En cours					
	Hôtel d'Avèze	Partiel CLMH	25/09/1943	En cours					
	Hôtel de Claris	Partiel IMH	16/06/1965	En cours					
	Hôtel de Solas	Partiel IMH	09/09/1965	En cours					
	Hôtel Hostalier	Partiel IMH	05/08/1963	En cours					
	Hôtel de Montferrier	Partiel IMH	18/10/1944	En cours					
	Hôtel de Boussugues	Partiel IMH	12/12/1963	En cours					
	Hôtel de Farges	IMH	26/10/2023	En cours					
	Hôtel de Ricard	Partiel IMH	28/07/1945	En cours					
	Hôtel Deydé	Partiel IMH	16/09/1943 21/12/1984	En cours					
	Hôtel d'Hostalier	Partiel IMH	05/08/1963	En cours					
	Hôtel de Castries	CLMH	28/02/2014 16/09/2015	En cours					
	Evêché	Partiel IMH	20/08/2008	En cours					
	Ancienne chapelle du couvent des Récollets Saint-François	IMH	14/04/2011	En cours					
	Ensemble dit "hôtel de Grave"	Partiel IMH	21/11/2012	En cours					
	Eglise Saint-Mathieu	IMH	22/08/2016	En cours					
	Monument aux morts de la guerre de 1914-1918	IMH	18/10/2018	En cours					
	Hôtel Pomier-Layrargues	Partiel IMH	07/08/1963	En cours					
	Hôtel de Fizes	Partiel IMH	18/10/1944	En cours					
	Hôtel de Ganges (ancien)	Partiel IMH	12/11/1944	En cours					
	Hôtel Pas de Beaulieu	Partiel IMH	20/01/1964	En cours					
	Hôtel de la Société Royale des Sciences	Partiel IMH	16/03/1964	En cours					
	Place royale du Peyrou, château d'eau et aqueduc Saint-Clément	Partiel CLMH IMH	09/03/1954 18/08/1954	En cours					
	Ancien "hostal" des Carcassonne et Hôtel de Gayon	IMH	08/01/1964 30/06/2004	En cours					
	Jardin de la Reine	IMH	13/05/2009	En cours					
	Hôtel Lecourt	Partiel CLMH	15/01/2013 12/07/2013	En cours					
	Hôpital Général et cliniques Saint-Charles	IMH	01/04/1947 13/11/1997	En cours					
	Logis du Mouton d'Or	IMH	04/08/2015	En cours					
	Hôtel de Lunas	Partiel CLMH IMH	01/12/1959 27/09/1971	En cours					
	Hôtel des Trésoriers de la Bourse	Partiel CLMH	02/12/1945	En cours					
	Immeuble Situé 3 rue des Soeurs-Noires ; 1 rue Vallat	IMH	19/11/1985	En cours					
	Eglise Notre-Dame-des-Tables	IMH	26/12/1938	En cours					
	Ancienne prison	IMH	09/08/1993	En cours					
	Hôtel Rey	IMH	26/12/2012	En cours					

Communes	Intitulé de la protection	Nature de la protection	Date de la protection	PAC du préfet de département (date)	Projet PDA arrêté (date) - Delib commune	Projet PDA arrêté (date) - Delib autorité compétente	Enquête Publique + consultation du proprio MH (date) Date du rapport	Projet PDA approuvé (date) - Delib autorité compétente	Création du PDA par arrêté du préfet région
	Geôles de l'ancienne caserne Chombart de Lauwe	IMH	14/10/2019	En cours					
	Institut de Botanique	IMH	14/10/2019	En cours					
	Théâtre municipal Comédie	IMH	07/09/2020	En cours					
Montpellier - PDA de la lisière Est	Château de la Mogère	Partiel CLMH	20/04/1945 01/04/1966	23/08/22					
	Ancien prieuré Saint-Pierre de Montaubérou	CLMH	27/12/1996	23/08/22					
	Château de Flaugergues	Partiel CLMH IMH	22/11/1949 23/04/1986 19/12/2013	23/08/22					
Montpellier - PDA Château et Parc de la Piscine	Château et Parc de la Piscine	Partiel CLMH	11/12/1942	En cours					
Montpellier - PDA Collège des Ecosais	Collège des Ecosais	IMH	19/12/2013	05/01/22	16/12/13				
Pignan - PDA Chateau Bashy et ensemble médiéval	Château neuf (mairie)	IMH	25/04/2012	23/08/22					
	Ensemble médiéval	Partiel IMH	28/07/1999	23/08/22					